

agricoles et de solides débouchés pour vos produits transformés et à forte valeur ajoutée. Vous avez pu obtenir de tels résultats grâce à des réductions tarifaires et aux efforts considérables de votre secteur privé pour accroître ses exportations.

Notre pays a également libéralisé ses échanges régionaux par la mise en oeuvre, il y a quatre ans, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE).

Notre expérience de l'ALE a été très positive. Nos exportations aux États-Unis ont atteint des niveaux sans précédent. Les investissements étrangers sont en hausse, et nous avons été avantagés par les dispositions sur le règlement des différends qui forme la pièce maîtresse de l'Accord.

Comme autre preuve du succès de l'Accord, le Canada et les États-Unis ont récemment annoncé les résultats de la troisième série de réductions accélérées des droits de douane sur 1 milliard de dollars d'échanges bilatéraux. La réduction accélérée des droits de douanes permet aux industries des deux pays de demander que certains droits de douane soient éliminés plus rapidement que selon l'échéancier prévu dans l'ALE. Le grand enthousiasme des industriels pour cette élimination accélérée prouve qu'ils désirent vivement tirer avantage de l'ALE.

En comparant les chiffres des quatre années avant 1989 et ceux des quatre années s'étant écoulées depuis la mise en oeuvre de l'ALE, nous constatons que nos échanges de marchandises avec les États-Unis ont augmenté de 18,2 p. 100, malgré un ralentissement de l'économie à l'échelle mondiale.

Nous avons amélioré l'ALE et, de concert avec les États-Unis et le Mexique, avons étendu son champ d'application en signant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ce qui permettra de poursuivre et d'intensifier le processus de libéralisation du commerce.

Le Parlement du Canada étudie actuellement le texte de loi qui permettra de mettre l'ALENA en oeuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994. Le Mexique et les États-Unis rédigeront eux aussi des textes de loi semblables. Une fois l'Accord en vigueur, nous nous attendons à ce que d'autres pays soumettent des demandes d'adhésion. Le Chili a déjà clairement exprimé son intérêt, et le Canada verrait d'un oeil favorable son adhésion à l'Accord.

L'Accord prévoit que les membres existants examineront toutes les demandes d'adhésion. Les requérants devront respecter la discipline prescrite et satisfaire aux exigences imposées aux pays signataires. Je suis sûr que nous approfondirons cette question. Le Chili a déjà grandement libéralisé son environnement commercial et financier, prouvant ainsi son